

Récolte de pommes de terre moyenne et bonne qualité comestible attendues

Les 19 et 20 août, les représentants de la production, du commerce et de l'industrie regroupés au sein de swisspatat ont procédé à une évaluation de 1024 échantillons représentatifs des variétés importantes de pommes de terre, y compris bio, dans toutes les régions de Suisse. Les résultats ont servi de base pour l'estimation de la récolte et la fixation des prix pour 2019.

Cette année, les pommes de terre ont pu être plantées à temps dans des conditions météorologiques et un état du sol idéals. Une période froide et humide a suivi en mai, ce qui a freiné le développement des cultures. La chaleur en juillet a globalement fait souffrir les pommes de terre et a de nouveau ralenti leur croissance. Notons encore que les pluies étaient très locales cette année et que leur quantité a fortement divergé selon les régions, raison pour laquelle les cultures ont souvent dû être arrosées. Quant aux rendements, ils devraient varier selon les régions et les variétés.

La qualité est globalement très réjouissante et les calibres se situent dans la plage moyenne, avec une part élevée de Raclette. À la date du recensement, de nombreuses cultures présentaient encore des fanes vertes. Le rendement des parcelles plantées tardivement et des variétés destinées à l'industrie devrait donc encore augmenter légèrement, pour autant que les conditions météorologiques soient favorables. Reste à savoir dans quelle mesure cela permettra de couvrir d'éventuelles quantités manquantes des variétés à frites. Une partie de cette augmentation devrait être compensée par le fait que, comparativement à l'année précédente, la saison a débuté avec des stocks pratiquement vides, de sorte que le nombre de surfaces récoltées est actuellement plus élevé que d'autres années.

Rendements dans la moyenne sur cinq ans

Le rendement brut s'élève à 428 kg/a tous segments confondus et n'est donc que légèrement inférieur à celui de l'année précédente (453 kg/a). Avec une part comestible moyenne de 79 % (année précédente : 78 %), le rendement à la surface s'élève 340 kg de part comestible par are toutes variétés confondues. En comparaison avec ces cinq dernières années, le rendement à la surface (part comestible) a augmenté de 3 % et se situe par conséquent dans la moyenne. En revanche, les calibres varient fortement cette année, avec une part très élevée de Raclette. Cette part devrait néanmoins diminuer quelque peu grâce aux fanes en partie encore vertes.

Les qualités internes et externes sont bonnes. Les défauts les plus courants sont la gale bosselée et la gale poudreuse ainsi que les morsures de limace, cela à un bas niveau et avec des différences régionales.

S'élevant à 13.8 %, la teneur en amidon est globalement plus basse que l'année précédente (15.1 %). Elle se situe à un niveau critique pour Agria et Lady Claire. Il est néanmoins recommandé d'effectuer la récolte avec le plus grand soin.

La part d'échantillons avec des fanes encore vertes s'élève à 69.9 % et est donc nettement plus élevée que les deux années précédentes (respectivement 28.6 % et 44 %). Cela signifie que le développement des cultures est en retard et qu'on peut s'attendre à une légère augmentation du rendement ; pour autant néanmoins que les ravageurs, dont les populations augmentent aussi, n'interfèrent pas. En outre, le vieillissement physiologique des tubercules devrait être moins avancé que l'année dernière. Reste à savoir comment les tubercules se comporteront une fois stockés.

Recul de la surface cultivée comme souhaité

Selon les estimations, la surface de pommes de terre a reculé de près de 100 ha par rapport à l'année précédente et s'élève à 10 990 ha (2018 : 11 107 ha). Ce recul souhaité concerne surtout les variétés de table. La tendance à délaissier les pommes de terre fraîches pour les pommes de terre transformées se poursuit.

Prix indicatifs à la production majoritairement au-dessus de la fourchette moyenne de prix

Comparativement aux cinq dernières années, les rendements à l'hectare laissent présager une offre moyenne de variétés de table.

Suite au recul souhaité de la surface des variétés destinées à la consommation fraîche et à la légère diminution de la demande, les prix indicatifs à la production 2019 se situent au-dessus de la fourchette moyenne de prix (FMP) pour toutes les variétés de table. Le prix indicatif à la production des variétés à chair ferme comme Annabelle, Charlotte, Ditta, Erika, Gourmandine, Queen Anne, Venezia et Vitabella s'élève ainsi à CHF 49.50/100 kg (FMP : CHF 47.50).

Quant aux variétés à chair farineuse Challenger, Concordia, Jelly, L. Felicia, Laura, Marabel et Victoria, leur prix atteint CHF 47.15/100 kg (FMP : CHF 43.20).

Le prix indicatif à la production de la majorité des variétés destinées à l'industrie dépasse également la FMP. Cela s'explique par une demande qui continue de croître et des rendements en majorité légèrement plus faibles que l'année précédente. Le prix de la principale variété à frites Agria s'élève à CHF 42.15/100 kg (FMP : CHF 41.60) et celui des principales variétés à chips Lady Claire et Pirol à respectivement CHF 43.60/100 kg et CHF 42.80 (FMP : CHF 42.65). Pour les deux variétés précoces à chips Lady Rosetta et Osira, c'est le prix de transformation immédiate de CHF 38.20/100 kg, avec un calibre de 40 à 75 mm à présent, qui s'applique pour toute la saison, soit encore jusqu'au 31 octobre. Valent aussi la tolérance fixe de 6 % et pas de tubercules > 80 mm. Un calibre de 42.5 à 75 mm vaut pour les autres variétés à chips à partir de la récolte 2019. Les prix des variétés non mentionnées figurent dans le tableau.

Enfin, les prix des variétés de référence valent pour les variétés des essais officiels de Swisspatat.

Rendements de nouveau réjouissants des pommes de terre biologiques

Les rendements des pommes de terre biologiques dépassent les attentes pour la troisième année consécutive, sans atteindre néanmoins tout à fait le niveau des deux années précédentes. Le rendement moyen toutes variétés confondues atteint 237 kg (année précédente : 258 kg) de part comestible par are. Il dépasse ainsi de 10 % la moyenne sur cinq ans et atteint pratiquement le niveau de la récolte 2014. Les surfaces ont été légèrement réduites cette année suite aux bons rendements des années précédentes et à une croissance moins forte de la demande.

Les prix indicatifs pour la récolte 2019 s'élèvent à CHF 94.00/100 kg pour les variétés à chair ferme et à CHF 92.00/100 kg pour les variétés à chair farineuse (FMP pour les deux segments : CHF 91.50). Les prix des variétés destinées à l'industrie Agria et Markies atteignent respectivement CHF 73.70/100 kg et CHF 77.70/100 kg. Quant à la variété à chips Hermes, son prix s'élève à CHF 76.50/100 kg (FMP : CHF 76.50). Rappelons que les prix de Figaro et de Verdi sont fixés de manière bilatérale. Les prix des autres variétés figurent dans le tableau.

Maintien des conditions de prise en charge pour Agria Industrie en 2019

Comme l'année précédente, les écarts suivants valent pour Agria Industrie pour la récolte 2019 :

- Pour la gale poudreuse, bosselée et profonde (§114/5), le refus de prise en charge vaut à parti de plus de 12 % ;
 - Pour le calibre 60+, la division par deux du défaut vaut pour les tubercules verts, les dégâts causés par les chocs, les taches bleues, le dry-core, le ver fil-de-fer et les morsures de limace ;
 - En cas de transformation immédiate, la gale commune et réticulée (§115) ainsi que la gale poudreuse, bosselée et profonde (§114/5) ne font pas l'objet d'une déduction jusqu'à 25 % (= refus de prise en charge §114/5 si plus de 25 %).
-

Contributions de la branche contenues

Le prix indicatif à la production des pommes de terre précoces et des pommes de terre de table (y compris Agria) contient, outre les contributions de la production (CHF 1.20/100 kg), également celles des distributeurs (CHF 0.15/100 kg). Cela ne vaut pas pour les variétés destinées à l'industrie, à l'exception d'Agria.

Affouragement à l'état frais possible dès maintenant

Comme d'habitude, l'affouragement à l'état frais est possible dès maintenant. La part comestible minimale s'élève à 50 %. Pour les pommes de terre biologiques, il n'y a pas de part comestible minimale. Rappelons que les demandes peuvent être déposées directement auprès d'un contrôleur officiel de Qualiservice de la région ou auprès du secrétariat de swisspatat (tél. 031 385 36 50). Vous trouverez une liste des contrôleurs agréés sur www.patate.ch, sous Branche → Marché → Affouragement à l'état frais.

Le montant des contributions pour l'affouragement à l'état frais sera fixé en novembre, après le premier recensement des stocks. Il devrait se situer plus ou moins au même niveau que les années précédentes et osciller entre CHF 13.- et 16.-/100 kg de part comestible.

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 1^{er} septembre 2019 pour les pommes de terre triées selon les usages pour le commerce :

Conventionnelle / SUISSE GARANTIE	Prix pour 100 kg dès le 01.09.2019 ⁴⁾	Calibre
Annabelle	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Charlotte	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Ditta	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Erika	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Gourmandine	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Queen Anne	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Venezia	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Vitabella	Fr. 49.50	^{1) 3)} 30 – 60 mm
Agria	Fr. 42.15	²⁾ 42.5 – 85 mm
Bintje	Fr. 45.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Challenger	Fr. 47.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Concordia	Fr. 47.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Désirée	Fr. 40.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Jelly	Fr. 47.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Lady Felicia	Fr. 47.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Laura	Fr. 47.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Marabel	Fr. 47.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Victoria	Fr. 47.15	¹⁾ 42.5 – 70 mm
Agria industrie	Fr. 42.15	²⁾ 42.5 – 85 mm
Charlotte industrie	Fixé bilatéralement	
Raclettes industrie	Fr. 34.00	¹⁾ 35 – 42.5 mm
Fontane	Fr. 41.10	²⁾ 42.5 – 85 mm
Innovator	Fr. 42.75	²⁾ > 42.5 mm
Ivory Russet	Fr. 42.45	²⁾ > 42.5 mm
Lady Anna	Fr. 41.35	²⁾ 42.5 – 85 mm
Markies	Fr. 42.25	²⁾ 42.5 – 85 mm
Figaro	Fr. 42.85	^{2) 5)} 42.5 – 75 mm
Hermes	Fr. 40.40	^{2) 5)} 42.5 – 75 mm
Kiebitz	Fr. 43.25	^{2) 5)} 42.5 – 75 mm
Lady Claire	Fr. 43.60	^{2) 5)} 42.5 – 75 mm
Levinata	Fr. 41.95	^{2) 5)} 42.5 – 75 mm
Panda	Fr. 50.45	^{2) 5)} 42.5 – 75 mm

Pirol	Fr. 42.80	2) 5) 42.5 – 75 mm
Verdi	Fr. 42.05	2) 5) 42.5 – 75 mm
Pdt pour transformation immédiate avant le 1er novembre 2019 :		
Lady Rosetta	Fr. 38.20	6) 40 – 75 mm
Osira	Fr. 38.20	6) 40 – 75 mm

Pommes de terre bio		
Annabelle	Fr. 94.00	1) 3) 30 – 60 mm
Charlotte (table)	Fr. 94.00	1) 3) 30 – 60 mm
Ditta	Fr. 94.00	1) 3) 30 – 60 mm
Erika	Fr. 94.00	1) 3) 30 – 60 mm
Gourmandine	Fr. 94.00	1) 3) 30 – 60 mm
Vitabella	Fr. 94.00	1) 3) 30 – 60 mm
Agria (table)	Fr. 92.00	2) 35 – 70 mm
Challenger	Fr. 92.00	1) 35 – 70 mm
Concordia	Fr. 92.00	1) 35 – 70 mm
Désirée	Fr. 92.00	1) 35 – 70 mm
Jelly	Fr. 92.00	1) 35 – 70 mm
Lady Felicia	Fr. 92.00	1) 35 – 70 mm
Laura	Fr. 92.00	1) 35 – 70 mm
Victoria	Fr. 92.00	1) 35 – 70 mm
Charlotte (Industrie)	Fixé bilatéralement	1) 3) 30 – 60 mm
Agria (Industrie)	Fr. 73.70	2) 35 – 85 mm
Markies	Fr. 77.70	2) 35 – 85 mm
Figaro	Fixé bilatéralement	2) 5) 42.5 – 75 mm
Hermes	Fr. 76.50	2) 5) 42.5 – 75 mm
Lady Rosetta	Fixé bilatéralement	6) 40 – 75 mm
Verdi	Fixé bilatéralement	2) 5) 42.5 – 75 mm

Les suppléments et déductions selon la teneur en amidon et la part comestible restent inchangés par rapport aux conditions de prise en charge 2018. Le prix de base pour les pommes de terre de table et de transformation triées sommairement est fixé à CHF 24.50 pour toutes les variétés.

1) Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.

2) Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée.

3) Au max. 12 cm de long

4) Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 1.35 / 100 kg (1.20 production, 0.15 distributeurs), pommes de terre de transformation (sans Agria) : CHF 1.20/100kg.

5) Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée, pas de tubercules > 80 mm.

6) sans déduction pour livraison précoce

Évolution des surfaces cultivées en Suisse entre 1999 et 2019

Année	Nombre de producteurs	Surface par producteur en ares	Surface cultivée en ha	Récolte totale en t
1999	13'226	103.6	13'708	484'000
2000	12'198	115.5	14'092	600'600
2001	11'356	121.3	13'774	518'000
2002	10'561	127.4	13'457	526'000
2003	9'767	139.7	13'640	458'000
2004	9'314	143.2	13'333	527'000
2005	8'377	149.3	12'510	484'700

2006	7'818	154.5	12'081	391'500
2007	7'323	160.4	11'745	489'800
2008	6'784	163.0	11'058	473'100
2009	6'454	173.8	11'215	521'500
2010	6'006	181.1	10'874	420'800
2011	5'747	195.8	11'250	515'000
2012	5'473	198.7	10'875	446'963
2013	5'237	210.8	11'039	359'761
2014	4'969	228.2	11'341	503'767
2015	4'724	230.5	10'891	388'819
2016	4'577	240.2	10'995	376'029
2017	4'502	250.5	11'276	461'188
2018	4'345	255.6	11'107	447'600
2019*	4'200	261.7	10'990	414'337

*Estimation

Les usages pour le commerce, tous les calibres carrés et les conditions de prise en charge pour la récolte 2019 sont disponibles auprès de swisspatat sur www.patate.ch → shop ou au 031 385 36 50.